

5 juin 2018

Original: anglais

(18-3399) Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

## **NOTIFICATION**

1.	Membre notifiant: MONTÉNÉGRO
	Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2.	<b>Organisme responsable:</b> <i>Ministry of Agriculture and Rural Development</i> (Ministère de l'agriculture et du développement rural)
3.	Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Aliments pour animaux
4.	Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:
	[X] Tous les partenaires commerciaux
	[ ] Régions ou pays spécifiques:
5.	Intitulé du texte notifié: Draft Amendments to the Ordinance on methods for sampling and laboratory testing of feeding stuffs (Projet de modifications de l'Ordonnance sur les méthodes d'échantillonnage et d'essai en laboratoire pour les aliments pour animaux.) Langue(s): monténégrin. Nombre de pages:
6.	<b>Teneur:</b> Modification de certaines méthodes prescrites de détermination des teneurs en dioxines et en polychlorobiphényles des aliments pour animaux.
7.	Objectif et raison d'être: [X] innocuité des produits alimentaires, [] santé des animaux, [] préservation des végétaux, [] protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, [] protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8.	Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:
	[ ] Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté):
	[] Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques):
	[ ] Convention internationale pour la protection des végétaux (par exemple, numéro de la NIMP):
	[X] Néant
	La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?
	[ ] Oui [ ] Non
	Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:

- 9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Règlement (UE) 2017/771 de la Commission du 3 mai 2017 portant modification du Règlement (CE) n° 152/2009 en ce qui concerne les méthodes de détermination des teneurs en dioxines et en polychlorobiphényles (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- 10. Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): à déterminer.

Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): à déterminer.

- 11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: [X] Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa):
  - [] Mesure de facilitation du commerce
- 12. Date limite pour la présentation des observations: [X] Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 4 août 2018

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

13. Texte(s) disponible(s) auprès de: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Texte accessible sur le site Web officiel du Ministère de l'agriculture et du développement rural du Monténégro: <a href="http://www.minpolj.gov.me/rubrike/STO">http://www.minpolj.gov.me/rubrike/STO</a> WTO/